
Transports et Infrastructure

**RAPPORT ANNUEL
2020-2021**



Transports et Infrastructure
Rapport annuel 2020-2021

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2932-4 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2934-8 (PDF : version française)

ISSN 2368-3457 (version imprimée bilingue)
ISSN 2368-3473 (PDF : version française)

13521 | 2021.10 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la ministre à la lieutenant-gouverneure
L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Transports et de l'Infrastructure pour l'exercice financier du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Rapport respectueusement soumis par



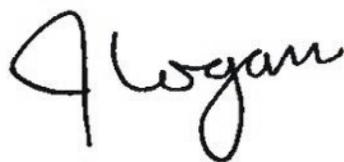
L'honorable Jill Green
Ministre

Du sous-ministre par intérim à la ministre
L'honorable Jill Green
Ministre du ministère des Transports et de l'Infrastructure

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Transports et de l'infrastructure pour l'exercice financier allant du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

Rapport respectueusement soumis par



John Logan
Sous-ministre par intérim

Table des matières

Message de la ministre	1
Message du sous-ministre adjoint par intérim	2
Priorités du gouvernement	3
Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois – Une équipe, un GNB	3
Gestion de la stratégie et des opérations	3
Priorités du gouvernement	3
Réponse à la COVID-19	3
Survol des opérations du Ministère	5
Organigramme de haut niveau	5
Survol des division, faits saillants et mesures de performance	6
Division des transports.	6
Division des Édifices	10
Mesures de rendement clés de la Division des édifices	12
Directions se rapportant au sous-ministre.	16
Renseignements financiers	22
Résumé des activités de dotation	24
Résumé des projets de loi et des activités législatives.	25
Résumé des activités liées aux langues officielles	26
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	28
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	28
Annexe A	29
Analyseur automatique de l'état des routes	29
État des routes en 2020-2021	29
Annexe B	30

Message de la ministre

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure demeure résolu à entretenir et améliorer l'infrastructure provinciale du Nouveau-Brunswick tout en faisant preuve de responsabilité financière. Le Ministère gère la planification, la conception, la construction et l'entretien des bâtiments gouvernementaux et du réseau routier provincial. Il est également responsable de la gestion des véhicules du parc de la province et de la supervision du système de radiocommunications mobiles.

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le Ministère a continué de s'adapter et de faire face à la COVID-19 ainsi qu'aux changements climatiques, démographiques et économiques. Il est intervenu rapidement et efficacement lors des fortes pluies survenues en décembre 2020 en communiquant les fermetures de routes, en assurant les radiocommunications pour les équipes d'intervention et en veillant à ce que les routes et les bâtiments gouvernementaux restent ouverts et sûrs pendant ces événements.

Le Ministère continue de promouvoir sa forte culture de la sécurité avant tout aussi bien à l'interne et qu'à l'externe. Notre campagne de sécurité annuelle en partenariat avec l'Association des constructeurs de routes et de la construction lourde du Nouveau-Brunswick, la New Brunswick Construction Safety Association et Travail sécuritaire rappelle aux résidents de respecter les zones de travaux et les travailleurs de la construction pour la sécurité de tous les Néo-Brunswickois.

Par ailleurs, nous révisons continuellement notre modèle de prestation de services afin d'optimiser les efforts de chacun. Au cours des dernières années, le Ministère a connu d'importants changements dans la façon dont il planifie, surveille et exécute son programme d'immobilisations en matière de transport et dont il en rend compte. Il a notamment mis en place un système de gestion officielle qui comprend la gestion du portefeuille, la gestion de projets, la gestion par étapes des projets et la gestion des urgences. Ces changements visent à assurer la clarté et la transparence des projets. Par exemple, le nouveau Bureau de gestion des projets, qui a été créé sous l'égide de la Division des transports, suivra, surveillera et réglera les problèmes tout au long du cycle de vie d'un projet. Nous avons créé un Bureau de gestion du portefeuille pour mieux faire le suivi de ce qui se passe actuellement, ainsi que de ce qui est attendu à moyen et à long terme. Ce nouveau bureau offre notamment un moyen de déterminer les travaux à exécuter et d'en établir l'ordre de priorité, ainsi que de classer les divers risques.

Depuis que je suis ministre, je constate la passion incroyable qui anime notre personnel pour son travail. J'ai également été impressionnée par la qualité de l'engagement des intervenants et l'ampleur des travaux entrepris dans le cadre du mandat élargi du Ministère. Je suis fière de dire que le Ministère contribue directement à faire avancer les priorités clés de notre gouvernement qui visent à créer des collectivités dynamiques et viables et à dynamiser le secteur privé. Ce rapport annuel témoigne de nos objectifs et de nos réalisations en vue d'entretenir l'infrastructure gouvernementale tout en faisant preuve de responsabilité financière et en rendant des comptes à la population du Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jill Green', written in a cursive style.

L'honorable Jill Green
Ministre du ministère des Transports et de l'Infrastructure

Message du sous-ministre adjoint par intérim

Je suis fier de présenter le rapport annuel de l'exercice financier 2020-2021 du ministère des Transports et de l'Infrastructure. L'année écoulée a montré à quel point nous sommes plus forts lorsque nous travaillons ensemble en équipe pour nous acquitter d'une mission commune. En dépit des nombreux défis que nous avons rencontrés, le personnel a sans cesse fait preuve d'un engagement extraordinaire et d'un dévouement sans faille pour accomplir un travail de qualité avec intégrité.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est fixé comme objectif prioritaire de lutter contre la pandémie de COVID-19. Dans cette optique, notre ministère a rapidement mis en place un plan opérationnel de lutte contre la COVID, a établi des inspections mensuelles des lieux de travail relatives à la COVID-19 afin de s'assurer de la mise en place de mesures préventives, a collaboré avec le ministère de la Santé et Travail sécuritaire NB pour créer de nouvelles pratiques de travail dans le but d'assurer la sécurité du personnel et a mis sur pied une équipe de rétablissement après la COVID-19. Nous avons également été chargés d'améliorer les pratiques de nettoyage dans les immeubles que loue ou possède le gouvernement. Nous avons également financé l'installation de plexiglas et de mettre en œuvre d'autres plans et mesures de sécurité dans bon nombre de ces lieux. De même, le personnel a travaillé avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour établir des points de contrôle de la circulation le long de la frontière provinciale afin de s'assurer que les voyageurs respectaient les directives de Santé publique.

Au cours de la pandémie, plusieurs de nos processus sont devenus entièrement électroniques, ce qui les a rendu plus accessibles et plus efficaces. Nous avons adapté nos procédures de travail pour tenir compte des restrictions liées à la COVID, tout en assurant la continuité de nos activités quotidiennes. Un grand nombre de ces nouvelles techniques sont devenues des pratiques courantes et ont permis de renforcer notre capacité à fournir un service de haute qualité.

Outre les réalisations liées à la pandémie, le Ministère a enregistré de nombreuses autres réussites en 2020-2021. Nous avons attribué plus de 650 contrats d'une valeur totale d'environ 400 millions de dollars, dont environ 90 pour cent à des entreprises néo-brunswickoises. Le Ministère a également obtenu un financement fédéral de plus de 26 millions de dollars pour la mise en œuvre de 50 projets d'immobilisations. De même, nous avons poursuivi les travaux sur les grands projets de transport, dont l'élargissement à quatre voies d'une partie de la route 11 et l'achèvement de la route de liaison du sentier Fundy.

Le Ministère a reconnu que les communications, la transparence et la confiance devaient être améliorés. Nous avons commencé à mettre à jour notre site Web pour fournir des détails opportuns sur nos projets et lancé diverses initiatives d'excellence des projets. Il s'agit notamment de la création de la Direction de la gestion de portefeuilles et de la planification afin d'élaborer et de superviser un plan de gestion à long terme des immobilisations et la création d'un Bureau de gestion des projets pour centraliser la responsabilité des projets et des programmes et assurer la cohérence.

Le Ministère a également réalisé de grands progrès dans le domaine de la santé et de la sécurité, réduisant le taux d'incidents déclarés de 8,13 pour cent en 2019 à 6,90 pour cent en 2020. Notre objectif est de réduire encore ce taux de 10 pour cent d'ici la fin de l'année 2021. Une priorité accrue a également été accordée au bien-être des employés, avec la création d'un comité du mieux-être et la poursuite d'initiatives de mieux-être.

Je suis fier de travailler avec l'équipe du ministère des Transports et de l'Infrastructure et je suis impatient de voir tout ce que nous accomplirons au cours de l'année à venir alors que nous ferons porter nos efforts sur les domaines prioritaires et que nous continuerons à remplir notre mandat et à fournir des services de haute qualité aux secteurs public et privé.



John Logan
Sous-ministre par intérim

Priorités du gouvernement

AU SERVICE DES NÉO-BRUNSWICKOISES ET NÉO-BRUNSWICKOIS – UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, un GNB est une nouvelle façon collaborative d'aborder notre travail. Elle représente une fonction publique qui travaille ensemble comme une seule unité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons découvert de nouvelles façons novatrices de poursuivre nos activités, des moyens qui nous ont permis d'atteindre les résultats nécessaires à la population du Nouveau-Brunswick, et nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficience que jamais. Notre nouvelle voie vers l'avenir comprend un état d'esprit axé sur les objectifs, l'urgence et les résultats.

Nous travaillons chaque jour à améliorer la façon dont les ministères :

- communiquent entre eux;
- travaillent ensemble sur d'importants projets;
- visent les objectifs et la responsabilisation.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2020-2021 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

RÉPONSE À LA COVID-19

La réponse à la COVID-19 a été au premier plan des priorités du GNB. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure s'est engagé à mettre en place diverses mesures, notamment un plan opérationnel ministériel en réponse à la COVID-19, qui a permis d'intégrer des mesures locales propres au site.

Dès le début, le Ministère a travaillé avec le ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour contribuer à mettre en œuvre des procédures de travail sécuritaire pour nos employés en s'appuyant sur l'information fournie par le ministère de la Santé et Travail sécuritaire NB.

Nous avons rapidement établi un comité de rétablissement relatif à la COVID-19, qui s'est réuni régulièrement pour revoir l'information à jour du ministère de la Santé et de Travail sécuritaire NB. Ce comité s'est également penché sur les questions soulevées par nos nombreuses unités de travail et fourni des conseils à cet égard.

Les questions suivantes ont constitué des sujets de préoccupation en ce qui concerne le personnel sur le terrain :

- amener nos employés sur les chantiers;
- leur donner accès à des toilettes;
- prévoir des espaces où les employés pourraient faire la pause, en particulier par mauvais temps;
- mettre à jour des pratiques pour le partage d'outils et d'équipement.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a été chargé d'améliorer les pratiques de nettoyage dans les immeubles que loue ou possède le gouvernement dans toute la province, de financer, ainsi que de collaborer avec le ministère de la Santé à l'établissement d'un protocole de nettoyage si un cas positif de COVID-19 était déclaré.

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a également financé l'installation de plexiglas et mis en place d'autres plans et mesures de sécurité pour le Ministère et de nombreux autres ministères clients.

Nous avons mis en œuvre un dépistage actif et passif et tenu des registres de dépistage. Notre personnel a également modifié les questions de dépistage et les panneaux aux entrées en fonction des changements apportés par le ministère de la Santé.

Nous avons passé en revue tous les bâtiments occupés par le Ministère et défini des limites quant au nombre d'employés autorisés dans certaines zones afin de maintenir une distance de 2 mètres les uns des autres. Pour ce faire, nous devons échelonner les périodes de repas et de repos et, dans certains cas, les heures de travail.

Dans certaines aires de travail où nos mécaniciens s'occupent de l'entretien des véhicules, autobus et équipements lourds du GNB, des rideaux inflammables ont été installés pour aider le personnel à garder des distances de sécurité.

Le Ministère a également mis à disposition des masques pour le personnel, a fourni des renseignements sur la manière de les mettre et de les enlever en toute sécurité, ainsi que sur leur changement et leur lavage réguliers.

L'Unité du mieux-être, de la santé et de la sécurité du Ministère a collaboré étroitement avec tous nos groupes sur le terrain et dans les bureaux pour s'assurer qu'ils comprennent les différentes mesures mises en place. L'unité s'est également penchée sur des questions particulières relatives au mieux-être, à la santé et à la sécurité pendant la pandémie.

En outre, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a collaboré avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique afin d'établir des points de contrôle de la circulation à divers endroits le long de la frontière du Nouveau-Brunswick. Ces points ont permis de contrôler les véhicules entrant au Nouveau-Brunswick, afin de s'assurer que les passagers respectaient les directives de santé publique.

On a également publié des avis à l'aide du service NB511 et installé des panneaux routiers afin d'informer le public des zones sanitaires de la province qui étaient en confinement.

La rapidité et l'efficacité de la réponse du Ministère pendant la pandémie a permis de limiter les perturbations des services en raison de la COVID-19.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a pour mission de contribuer à l'économie et à la qualité de vie au Nouveau-Brunswick en fournissant une infrastructure de transport qui permet la circulation sûre et efficace des biens et des personnes ainsi qu'une infrastructure de construction pour accueillir les services gouvernementaux.

Des employés possédant une expertise variée et une foule de compétences travaillent ensemble afin d'accomplir cette mission. Le ministère planifie, conçoit, exploite et entretient un vaste réseau de 17 900 km de routes reliées par 2718 ponts et 10 services de traversier. Le ministère gère 322 bâtiments appartenant au GNB et est responsable de 145 baux. Il est également responsable de la gestion du parc de véhicules du gouvernement provincial, de la supervision du système provincial de radiocommunications mobiles et des services de chemins de fer de courtes lignes, ainsi que la gestion et l'aliénation des biens excédentaires du gouvernement.



17,900 km de routes¹



322 bâtiments appartenant au GNB
149 baux



2,718 ponts désignés²



10,230 radio
56 tours

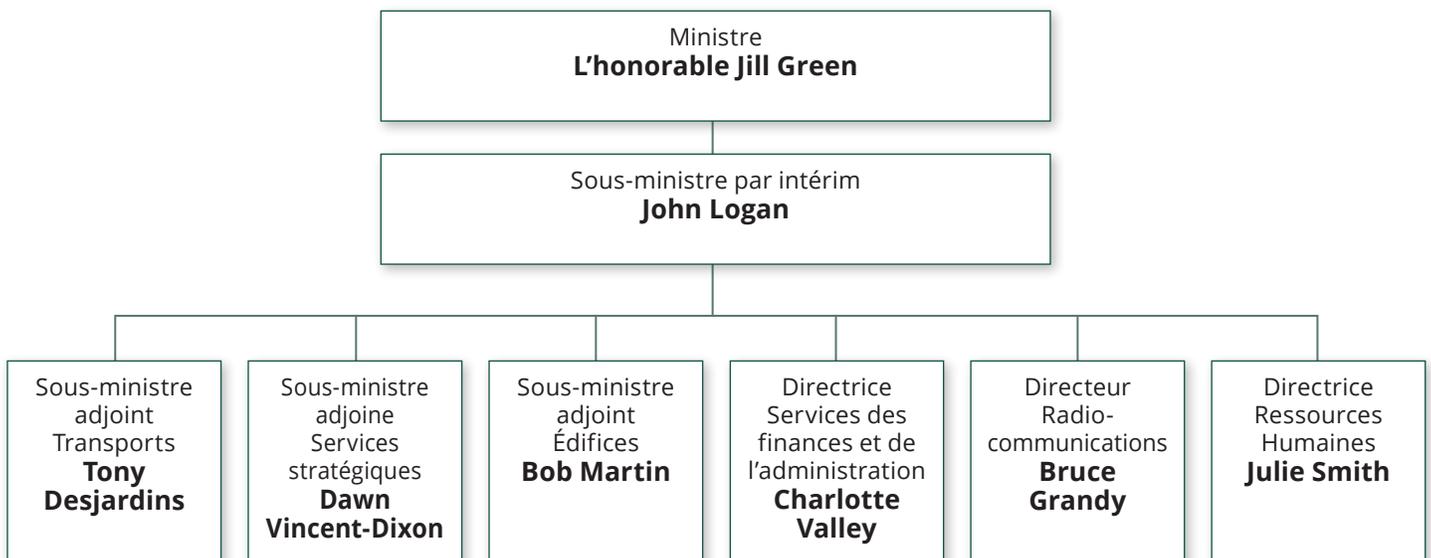


8 traversiers fluviaux et 7 services de traversiers
5 traversiers côtiers et 3 services côtiers³



Parc de 4,200 véhicules (voitures, camions, autobus et autre équipement)

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



1 Exclut les routes gérées par un partenariat entre le public et le privé.

2 Inclut les pontons ayant au moins 3 m de diamètre. Exclut les pontons gérés par un partenariat entre le public et le privé.

3 Les traversiers côtiers sont gérés par une entente de partenariat entre le public et le privé.

Survol des division, faits saillants et mesures de performance

DIVISION DES TRANSPORTS

SURVOL

La **Division des transports** fournit des services professionnels visant tous les aspects de la planification, de la conception, de la construction et de l'entretien des traversiers, des ponts et des routes. Ces services comprennent la gestion et l'exécution des programmes d'entretien des routes en été et en hiver, l'ingénierie de la circulation, les opérations de la circulation, la signalisation commerciale, la gestion des réseaux routiers, la gestion des actifs et les permis pour le transport de marchandises. Elle supervise aussi trois partenariats entre le public et le privé (PPP) ainsi que le service de traversier des îles Fundy.

La division comprend la **Direction de la construction**, la **Direction du tracé des routes**, la **Direction de la gestion des actifs**, la **Direction des opérations**, la **Direction de la gestion et de la planification du portefeuille**, le **Bureau de gestion des projets** et la **Division de gestion des urgences** et les **six districts de transport**.

La **Direction de la construction** assure la supervision des contrats relatifs à la construction et à la reconstruction des routes et des ponts provinciaux, et surveille la conformité aux plans et aux spécifications des contrats pour s'assurer qu'ils respectent les meilleures pratiques d'ingénierie.

La **Direction du tracé des routes** est responsable de la conception et des appels d'offres des projets de terrassement, d'asphaltage, de travaux municipaux, de travaux hydrauliques et d'ouvrages d'art dans le cadre du programme de construction du ministère. La Direction fournit une expertise technique et fait des recommandations au Ministère concernant l'arpentage et le génie géotechnique, géologique et hydrotechnique pour la conception, la construction et l'entretien des routes et des ouvrages. La Direction fournit également des applications d'ingénierie et un soutien technique à diverses directions et au personnel, réalise des tests de contrôle et d'assurance de la qualité des matériaux industriels (béton, granulats, sols et asphalte), détermine les besoins en matière de biens, fournit un soutien en matière de documentation pour le processus d'acquisition de biens et fournit des services de soutien technique et de recherche pour les procédures et les matériaux se rapportant à l'industrie du transport.

La Direction offre également des services de soutien en matière de gestion de contrats, d'ingénierie, de finances, de gestion et d'administration pour le programme provincial

d'immobilisations relatif aux routes et aux ouvrages. La Direction gère également le programme provincial d'enduit superficiel au moyen de contrats et d'équipements internes.

La **Direction de gestion des actifs** planifie et met en œuvre des initiatives routières favorisant la sécurité publique et le bien-être économique de la province. La Direction utilise des systèmes de collecte de données et de modélisation des actifs pour fournir des conseils techniques sur la remise en état des actifs du Ministère. La Direction établit des politiques sur le camionnage, crée des partenariats avec l'industrie et délivre des permis spéciaux pour le transport de charges indivisibles de poids ou de dimensions excédentaires ainsi que pour des configurations particulières de véhicules sur le réseau routier du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des opérations** offre un savoir-faire technique et en ingénierie dans les infrastructures routières et les opérations, y compris la signalisation, l'éclairage et le marquage de la chaussée et l'administration des programmes provinciaux d'entretien des routes en été et en hiver, y compris la coordination du parc d'équipement et de véhicules du Ministère. La Direction fournit des services d'administration et de gestion de projets dans le cadre d'ententes de partenariats public-privé (projet de la route entre Fredericton et Moncton, projet de la route transcanadienne, projet de porte d'entrée de la route 1 et projet de services de traversier pour les îles Fundy), ainsi que l'expertise technique, en génie et en gestion de projets pour de grands projets de construction non traditionnels et des projets de conception-construction dans le domaine des transports.

La **Direction de la planification et de la gestion du portefeuille** est responsable de l'élaboration et de la gestion de divers portefeuilles de transports (immobilisations), notamment le plan de gestion des actifs immobiliers et la planification requise pour des projets et des initiatives visant à soutenir l'intégrité du réseau routier du Nouveau-Brunswick. La gestion du portefeuille établit et gère la stratégie du portefeuille, l'optimisation du portefeuille (allocation de financement, priorités, gestion des écarts) et le rendement global du programme et du portefeuille et conseille la direction générale. La planification offre des options de réseau avant la conception et des plans fonctionnels contenant des détails relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux, techniques et économiques de l'aménagement routier.

Le **Bureau de gestion des projets** exécute les projets immobiliers pour le compte du Ministère de manière cohérente, transparente et ciblée, en coordonnant tous les projets d'immobilisations du début à la fin. La transparence est atteinte grâce à la communication, l'établissement d'une base de référence (à savoir, portée, calendrier, coût, risque, exécution et plan) la détermination, la consignation et la suppression des modifications apportées à la base de référence.

La **Direction de la gestion des urgences** offre des services professionnels et techniques pour la préparation, l'intervention, le rétablissement, la prévention et l'atténuation dans les situations d'urgence, afin de limiter l'impact des catastrophes et des incidents graves sur l'infrastructure de transport. Pour ce faire, elle travaille avec une équipe de ressources publiques et privées afin de résoudre rapidement les problèmes urgents qui peuvent survenir en ce qui concerne la planification, la conception, les appels d'offres et la construction d'infrastructures de transport en cas d'urgence.

Les six **bureaux de transport de district** exécutent des programmes d'entretien et de construction de ponts, de routes et de traversiers, et sont responsables du fonctionnement du réseau de traversiers fluviaux.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, la Division des transports s'est penchée sur ces diverses initiatives :

- ♦ Surveillance de la dernière phase du projet de route de liaison du sentier de Fundy, à partir de l'édicule Est de la promenade du sentier de Fundy vers Sussex et le parc national Fundy. Ce projet porte sur 17 kilomètres du chemin Shepody, du chemin Little Salmon River à la route 114, l'ouverture à la circulation étant prévue à l'automne 2021.
- ♦ Achèvement du processus de demande de propositions et désignation d'un fournisseur afin de mettre en œuvre de nouveaux systèmes de gestion des actifs pour les ponts et les routes.
- ♦ Le nouveau Bureau de gestion des projets gère actuellement plus de 60 projets, l'objectif étant de gérer tous les projets d'immobilisations de transport d'ici la fin de l'année. Le bureau travaille avec les ressources humaines pour renforcer les moyens afin de pouvoir assumer la charge de travail accrue.
- ♦ Le Ministère a conclu un accord à long terme avec Nutrien pour l'approvisionnement en sel de voirie provenant de la mine existante à proximité de Sussex, au Nouveau-Brunswick, afin d'assurer la qualité du produit, et par conséquent des emplois pour l'économie locale.
- ♦ Poursuite des travaux relatifs au projet de la route 11 à l'appui de l'objectif à long terme de la province d'une route à quatre voies de Shediac au chemin Ward (sud de Bouctouche), l'ouverture d'un tronçon complète à quatre voies de 7,2 km étant prévue à l'automne 2022.
- ♦ La construction du nouveau pont international d'envergure d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, à Madawaska, dans le Maine, a franchi une étape importante avec l'attribution d'un contrat de 86,9 millions de dollars américains à l'entrepreneur américain spécialiste des ponts, Reed and Reed. Le projet comprend la construction d'un pont à poutres en acier de 557 m de long et l'enlèvement du pont existant à treillis d'acier de 280 m de long. Le processus d'élaboration du projet a nécessité la signature de plusieurs accords provinciaux, étatiques et fédéraux et était compliqué par la frontière internationale, la présence de passages à niveau de chaque côté de la rivière, l'industrie dans la région et les restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le début des travaux au printemps 2021 a été une réalisation gratifiante.
- ♦ Séparation de la Direction de l'élaboration de projets et de la gestion des actifs en deux directions distinctes : la Direction de la gestion et de la planification du portefeuille et la Direction de la gestion des actifs. La Direction de la gestion et de la planification du portefeuille a été créée pour fournir une gestion et une surveillance à valeur ajoutée au processus de planification des immobilisations.
- ♦ Réorganisation de la Direction de la gestion des urgences afin de mettre davantage l'accent sur la préparation et l'atténuation en cas de situations d'urgence. Cette direction a géré la réponse et le rétablissement des inondations liées aux fortes pluies de décembre 2020 qui a causé des dégâts estimés à 9 millions de dollars.
- ♦ Amélioration du service NB511 par la mise à jour de l'arrière-plan d'une carte ESRI offrant plus de détails et de clarté, et la mise en œuvre de My511 Desktop (un suivi de l'application mobile My511) permettant aux utilisateurs de définir des itinéraires personnels sur lesquels recevoir des conditions routières et des activités mises à jour.
- ♦ Ajout de plus de 600 km de traçage des routes au programme de traçage provincial en alternant le traçage des lignes d'accotement sur de nombreuses routes locales et désignées.
- ♦ Mise en œuvre d'un système de suivi public afin de simplifier le traitement des demandes du public.

MESURES DE RENDEMENT CLÉS DE LA DIVISION DES TRANSPORTS

MESURE DE PERFORMANCE: POURCENTAGE DES ROUTES PROVINCIALES DONT L'ÉTAT EST BON OU PASSABLE

OBJECTIF DE LA MESURE

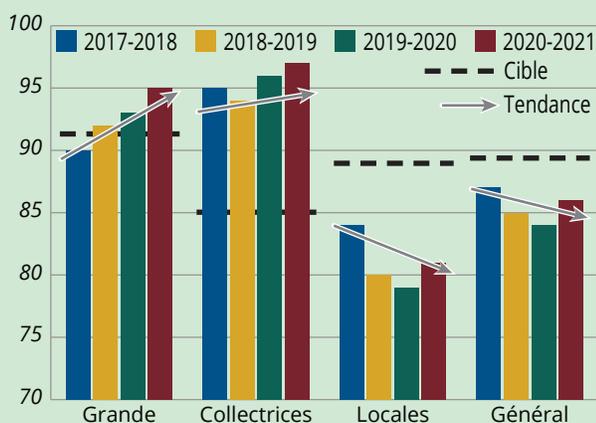
Optimiser la valeur pour les clients

MESURE

Pourcentage des routes provinciales dont l'état est bon ou passable

DESCRIPTION DE LA MESURE

Le ministère se sert de l'indice de rugosité internationale (IRI) pour mesurer la rugosité des routes et classer leur état général selon les catégories bon, passable ou mauvais. Une route en bon état se rapproche de l'état neuf; une route dont l'état est passable peut comporter quelques fissures et ornières; et une route en mauvais état a besoin de grandes réparations.



RENDEMENT GÉNÉRAL

Dans l'ensemble, le pourcentage des routes provinciales dont l'état est bon ou passable n'a pas atteint la cible. Bien que le Ministère ait dépassé les cibles pour l'état des routes de grande communication (routes 1 à 99) et des routes collectrices (routes 100 à 199), l'état des routes locales était inférieur à la cible⁴. La tendance est à la baisse en ce qui concerne l'état des routes locales puisqu'un pourcentage élevé de ces routes sont revêtues d'un enduit superficiel et que le budget des dernières années n'était pas suffisant pour augmenter de façon appréciable le pourcentage de routes locales dont l'état est bon ou passable. Le Ministère entreprendra une évaluation de la répartition actuelle des niveaux de financement des routes de grande communication, collectrices et locales afin d'améliorer l'état des routes locales.

Général	Routes de grande communication	Routes Collectrices	Routes locales
2018-2019: 84,5%	2018-2019: 91,6%	2018-2019: 94,4%	2018-2019: 80,3%
2019-2020: 83,9%	2019-2020: 93,3%	2019-2020: 95,7%	2019-2020: 78,8%
Cible: 89,3%	Cible: 91%	Cible: 85%	Cible: 89%
2020-2021: 86,12%	2020-2021: 94,52%	2020-2021: 96,64%	2020-2021: 81,5%

RAISON D'ÊTRE DE CETTE MESURE

Cette mesure montre à quel point le ministère entretient bien le réseau routier de la province.

QU'A-T-ON FAIT PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021 POUR ATTEINDRE CE RÉSULTAT?

Durant cette période, le Ministère a remis en état plusieurs routes locales, collectrices et de grande communication, en se concentrant sur les routes locales. Dans cette optique, le pourcentage des routes locales dont l'état est bon ou passable a augmenté.

Dans le budget d'immobilisations de 2020-2021, 67,5 millions de dollars ont été affectés à la remise en état des surfaces d'asphalte et de scellement des copeaux et 25 millions de dollars supplémentaires ont été ajoutés au programme pendant la saison de construction. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour améliorer ces routes. Une autre option consiste à examiner d'autres solutions pour le revêtement des routes, lorsque c'est indiqué, car il en coûte souvent moins cher de remettre en état une route en gravier ou de poser un enduit superficiel que de l'asphalter.

4 Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou égal) à la cible pour l'exercice complet est souhaité.

MESURE DE PERFORMANCE: POURCENTAGE DES PONTS DONT L'ÉTAT EST BON OU PASSABLE

OBJECTIF DE LA MESURE

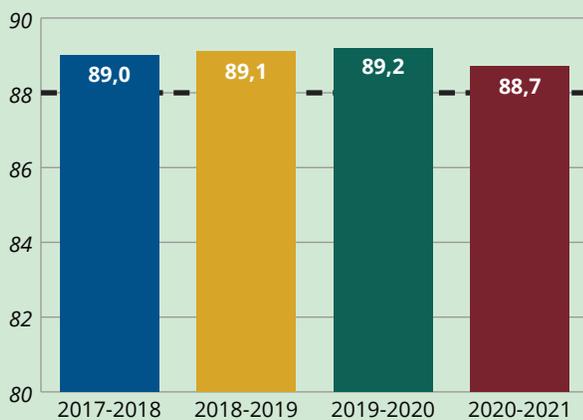
Optimiser la valeur pour les clients

MESURE

Pourcentage des ponts⁵ dont l'état est bon ou passable (IEP ≥ 60)

DESCRIPTION DE LA MESURE

L'IEP ne mesure pas la sécurité d'un pont, il représente plutôt l'état d'un pont basé sur l'état de tous ses éléments. Les ponts dont l'IEP est supérieur à 70 sont en « bon » état et ceux dont l'IEP se situe entre 60 et 70 sont dans un état « passable »; ces ponts peuvent ne nécessiter que des réparations mineures. Les ponts dont l'IEP est inférieur à 60 sont considérés comme étant en « mauvais » état et il se peut qu'ils aient besoin d'une remise en état majeure ou d'être entièrement remplacés.



RENDEMENT GÉNÉRAL

Le Ministère a légèrement dépassé la cible, avec 2 396 des 2 702 ponts ayant un indice de l'état du bâtiment (IÉB) de 60 ou supérieur.⁶

2018-2019: 89,1%

2019-2020: 89,2%

Cible: 88%

2020-2021: 88,7%

RAISON D'ÊTRE DE CETTE MESURE

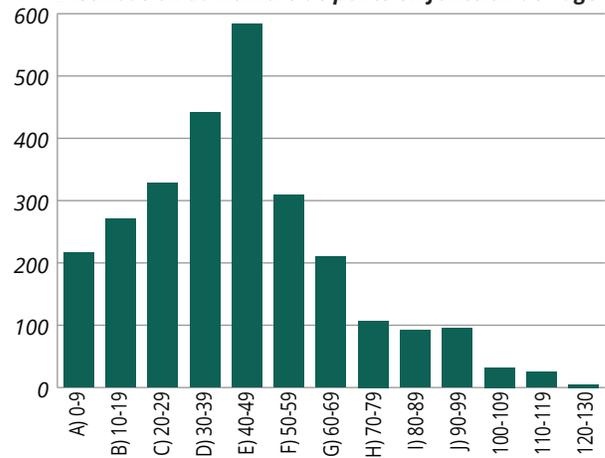
Cette mesure montre l'efficacité des programmes de remplacement et de remise en état des ponts du Ministère.

QU'A-T-ON FAIT PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020 POUR ATTEINDRE CE RÉSULTAT?

Le Ministère a poursuivi la planification et les travaux réalisés pour d'importants projets de ponts, notamment le pont Centennial, le pont Anderson, les ponts de Coles Island, le pont Harbour, le pont international d'Edmundston-Madawaska et le pont no 1.5 de la rivière Petitcodiac.

Même si le ministère atteint sa cible chaque année, à mesure que des ponts passent d'un « bon » état à un état « passable », le nombre de ponts qui se rapprochent du « mauvais » état augmente. Des travaux sur des ponts sont prévus chaque année, mais le réseau continue de vieillir et, selon les résultats des inspections de certains ponts, ils passent à la catégorie « mauvais état ». Cette situation est attribuable au fait que le Ministère manque de fonds et qu'il n'a pas la capacité nécessaire pour entretenir comme il se doit les nombreux ponts qui font partie de son inventaire. Il faut souligner que le budget d'immobilisations affecté à la construction de nouveaux ponts réduit le financement disponible pour la remise en état.

Distribution du nombre de ponts en fonction de l'âge



5 La définition d'un pont englobe les ponceaux qui ont un diamètre d'au moins 3,0 m. Cette mesure inclut les ponts désignés de la province, mais elle exclut les ponts qui sont entretenus dans le cadre d'ententes de partenariats entre les secteurs public et le privé.

6 Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou égal) à la cible pour l'exercice complet est souhaité

DIVISION DES ÉDIFICES

SURVOL

La **Division des édifices** gère les projets de construction d'édifices pour tous les ministères du GNB, ainsi que le fonctionnement et l'entretien des édifices du GNB occupés par les employés du GNB (y compris les immeubles de bureaux, les palais de justice et les garages). Cette division gère également les baux gouvernementaux pour les locaux à bureaux, ainsi que l'acquisition de biens du GNB pour les nouveaux édifices.

La Division comprend la **Direction de la conception et de la construction** et la **Direction de la gestion des installations**.

La **Direction de la conception et de la construction** s'occupe des services de planification, de conception et de gestion des contrats pour tous les ministères du GNB à l'appui des projets relatifs aux écoles, aux hôpitaux, aux bureaux, aux palais de justice, aux prisons et à d'autres projets de construction. Les services sont administrés par le personnel professionnel et technique multidisciplinaire, avec le soutien de firmes d'architecture et de génie du secteur privé. Elle gère aussi d'autres projets gouvernementaux, comme les projets financés conjointement par les gouvernements provincial et fédéral.

La **Direction de la gestion des installations** est responsable du fonctionnement et de l'entretien des bâtiments gouvernementaux, ainsi que de la négociation et de l'administration des baux de locaux à bureaux pour le gouvernement. La Direction gère environ 7,5 millions de pieds carrés de locaux dans l'ensemble de la province, ce qui comprend 322 édifices appartenant au gouvernement, trois parcs industriels et 149 baux. Dans la gestion de son portefeuille, elle est chargée de fournir au gouvernement une vaste gamme de services liés au fonctionnement des bâtiments, notamment la gestion de projets, l'aménagement intérieur, les services techniques et de génie, la gestion des risques, la sécurité physique, les enquêtes techniques et la planification des projets d'immobilisations.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, la Division des édifices s'est pensée sur ces diverses initiatives :

- ◆ Malgré les défis que la COVID-19 a représentés, la Division édifices a soumissionné avec succès plus de 500 projets de construction d'immobilisations, ce qui a considérablement réduit les répercussions de la pandémie sur les consultants et entrepreneurs privés.
- ◆ La Division des édifices a rapidement adapté les processus pour qu'ils se fassent entièrement par voie électronique afin de fonctionner efficacement tout en respectant les restrictions liées à la COVID-19 sur les échanges en personne et le traitement des documents. Cela comprenait la restructuration du processus de passation des marchés du groupe.
- ◆ La Division des édifices a négocié des locaux à louer et administré le processus de conception et de rénovation de nouvelles cliniques d'infirmiers et d'infirmières praticiens à Moncton, Fredericton et à Saint-Jean pour soutenir l'initiative du ministère de la Santé.
- ◆ La Division des édifices a également rénové le centre Lincoln pour accueillir Service Nouveau-Brunswick, ce qui a permis de réaliser des économies d'exploitation annuelles importantes et continues pour le gouvernement.
- ◆ Maintien de la continuité dans la conception et la construction de plusieurs agrandissements hospitaliers majeurs en s'adaptant aux contraintes liées à la COVID-19.
- ◆ Contribution essentielle à l'établissement de lignes directrices pour le retour en toute sécurité du personnel et des élèves dans les écoles.
- ◆ Attribution de la certification argent LEED 2009 dans deux écoles : le Galion des Appalaches à Campbellton et l'École le Marais/École Antonine Maillet à Dieppe.
- ◆ Début de la construction de deux nouvelles écoles : la nouvelle école élémentaire Hanwell et la nouvelle école de Moncton.
- ◆ Achèvement de rétroinstallations éconergétiques dans les écoles d'un montant de 2 millions de dollars grâce à l'obtention du financement fédéral dans le cadre du Fonds d'incitation à l'action pour le climat du gouvernement fédéral et provincial.
- ◆ Début de la collaboration entre le ministère des Finances et du Conseil du Trésor, le ministère de la Santé, Travail sécuritaire NB et d'autres intervenants en vue de l'élaboration de procédures de travail sécuritaires afin que les employés du gouvernement puissent continuer à travailler ou reprendre le travail tout en faisant face aux défis rencontrés au cours de la pandémie de COVID-19.
- ◆ Lancement de la rénovation de la place Gibson comme une deuxième vie pour accueillir Sécurité publique et réduire les coûts d'exploitation annuels.

MESURE DE PERFORMANCE: FINANCEMENT APPROUVÉ POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS APPARTENANT AU MINISTÈRE COMPARÉ À LA CIBLE ÉTABLIE

OBJECTIF DE LA MESURE

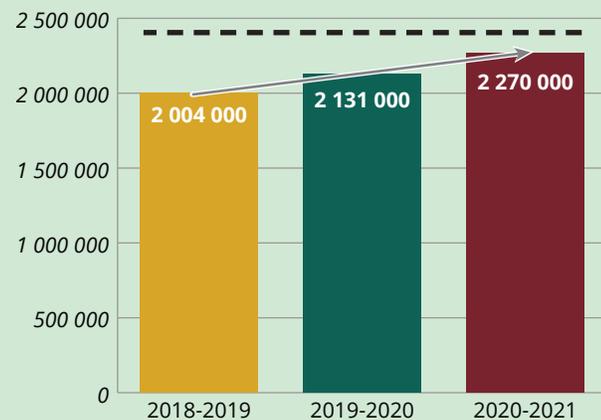
Optimiser la valeur pour les utilisateurs des installations

MESURE

Financement approuvé pour l'entretien des bâtiments appartenant au ministère⁷ comparé à la cible établie.

DESCRIPTION DE LA MESURE

Cette mesure représente le financement versé au ministère pour qu'il assure le fonctionnement général et l'entretien des édifices qui lui appartiennent. Le financement est comparé au montant ciblé, qui est le montant total requis pour maintenir ces bâtiments à un niveau de service optimal.



RENDEMENT GÉNÉRAL

En 2020-2021, 2 270 000 \$ ont été affectés à l'entretien des bâtiments appartenant au Ministère. Ce montant est inférieur à la cible établie à 2 400 000 \$, soit 1 \$ le pied carré d'inventaire. Le défaut d'atteindre la cible signifie que tous les bâtiments ne reçoivent pas l'entretien nécessaire; entre autres choses, il se peut que des éléments des bâtiments fassent défaut prématurément et que de l'équipement ne soit pas réparé.

2018-2019: 2 004 000 \$
2019-2020: 2 131 000 \$
Cible: 2 400 000 \$
2020-2021: 2 270 000 \$

RAISON D'ÊTRE DE CETTE MESURE

Cette mesure montre à quel point le ministère est efficace et diligent dans la réduction des coûts d'opération afin d'avoir suffisamment de fonds pour l'entretien, malgré l'augmentation des coûts de produits de base et de services. Le respect de la cible de financement permet de faire en sorte que les bâtiments satisfassent à une norme en matière de santé, de sécurité et de fiabilité. Ceci limite le risque de défaillance des systèmes dans les bâtiments, les risques pour la sécurité des utilisateurs des installations, les flambées des besoins de financement des immobilisations et les réparations d'urgence dispendieuses.

QU'A-T-ON FAIT PENDANT L'EXERCICE 2020-2021 POUR ATTEINDRE CE RÉSULTAT?

La planification et l'amélioration de l'entretien représentent un processus qui continue d'évoluer parallèlement à d'autres mesures, notamment la planification des immobilisations, la rationalisation des locaux, l'évaluation de l'état des bâtiments et la monétisation des actifs.

Le Ministère travaille de manière proactive afin d'obtenir de l'équipement pour les bâtiments, d'assurer l'utilisation efficace de l'équipement et de limiter le risque de défaillance de l'équipement. De plus, il met tout en œuvre pour réduire les coûts de fonctionnement afin d'avoir suffisamment de fonds pour les projets d'entretien. Le Ministère investit dans des projets d'efficacité énergétique afin de réduire la consommation d'énergie. Toutefois, les coûts de fonctionnement continuent d'augmenter, ayant subi une hausse de 0,10 \$ le pied carré par rapport à l'année dernière. Les coûts de fonctionnement, des services publics et des contrats de services réduisent le financement disponible pour le programme d'entretien des installations.

⁷ Les bâtiments appartenant au ministère comprennent les immeubles de bureaux, les palais de justice, les centres correctionnels, les postes de pesage et les parcs industriels. Ils ne comprennent pas les écoles, les hôpitaux, les garages de district ou les centres d'entretien.

MESURES DE RENDEMENT CLÉS DE LA DIVISION DES ÉDIFICES

POURCENTAGE DES APPELS D'OFFRE FERMÉS À TEMPS, PORTANT SUR L'AMÉLIORATION DES IMMOBILISATIONS POUR DES PROJETS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

OBJECTIF DE LA MESURE

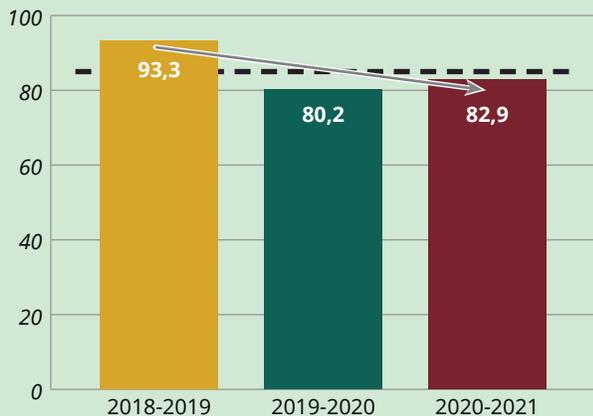
Optimiser la valeur pour les ministères clients

MESURE

Pourcentage des appels d'offres fermés à temps, portant sur l'amélioration des immobilisations pour des projets du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (EDPE)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Cette mesure permet de suivre le pourcentage des appels d'offres fermés à la fin de juin pour les projets d'EDPE, car il est important que les travaux de construction dans les écoles soient réalisés au cours de l'été. La mesure représente le montant en dollars des appels d'offres fermés avant le 30 juin exprimé en pourcentage du budget d'immobilisations total affecté à des projets d'immobilisations pour ce ministère cette année-là.



RENDEMENT GÉNÉRAL

Au 30 juin 2020, 82,9 pour cent des appels d'offres étaient clos, ce qui est légèrement inférieur à la cible fixée à 85 pour cent.⁸

2018-2019:	93,3%
2019-2020:	80,2%
----- Cible:	85,0%
2020-2021:	82,9%

RAISON D'ÊTRE DE LA MESURE

Cette mesure est un indice de la capacité du ministère à fermer des appels d'offres à temps pour que les travaux de construction dans les écoles puissent avoir lieu en juillet et en août, quand elles sont vacantes. La fermeture des appels d'offres avant la saison de construction permet aussi au ministère d'obtenir de meilleurs prix et de faire livrer le matériel et l'équipement à temps.

QU'A-T-ON FAIT PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021 POUR ATTEINDRE CE RÉSULTAT?

Le Ministère n'est pas parvenu à clôturer les appels d'offres de la mi-mars au 1er mai 2020 en raison de la Covid-19. Cela a eu des répercussions considérables sur notre capacité à atteindre l'objectif fixé de 85 pour cent. La Division a pu rebondir très rapidement et publier un nombre record d'appels d'offres au mois de juin, manquant de peu l'objectif global type of 85 pour cent. Le Ministère a nettement devancé les autres administrations du Canada en travaillant avec le secteur privé à mettre en œuvre les programmes d'immobilisations.

Dans le cadre de stratégies d'amélioration, le ministère des Transports et de l'Infrastructure encouragera EDPE à achever sa liste tôt, et le Ministère se coordonnera étroitement avec des consultants privés et effectuera des examens en temps opportun des dossiers d'appel d'offres.

8 Dans ce cas, un résultat réel supérieur (ou égal) à la cible pour l'exercice complet est souhaité

MESURE DE PERFORMANCE: POURCENTAGE DES ORDRES DE MODIFICATION POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

OBJECTIF DE LA MESURE

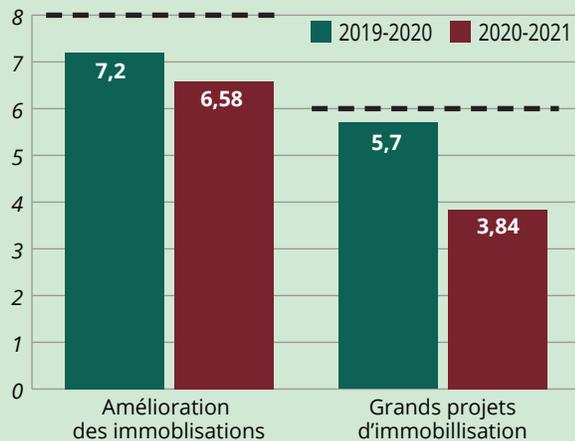
Optimiser la valeur pour les ministères clients

MESURE

Pourcentage des ordres de modification pour les projets de construction de bâtiments

DESCRIPTION DE LA MESURE

Le ministère surveille le coût des projets de construction, notamment les ordres de modification, exprimé en pourcentage des montants originaux des contrats de construction qui sont octroyés. Les projets d'amélioration des immobilisations et les grands projets d'immobilisations sont évalués séparément.



RENDEMENT GÉNÉRAL

La Division des édifices a atteint sa cible dans les deux catégories, car, dans ce cas, un résultat réel égal ou inférieur à la cible est souhaité.

Amélioration des immobilisations

2019-2020: 7,2%

Cible: 8,0%

2020-2021: 6,58%

Grands projets d'immobilisation

2019-2020: 5,7%

Cible: 6,0%

2020-2021: 3,84%

RAISON D'ÊTRE DE LA MESURE

Cette mesure est un indice de la qualité des documents d'appel d'offres et du rendement de l'équipe (consultants du secteur privé et personnel ministériel) pour contrôler les coûts et éviter de changer la portée des projets.

QU'A-T-ON FAIT PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021 POUR ATTEINDRE CE RÉSULTAT?

Le Ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec les ministères clients pour définir clairement le champ d'application des projets. Malgré la COVID-19, la province a travaillé étroitement avec l'industrie pour assurer des documents d'appel d'offres de grande qualité.

DIVISION DES SERVICES STRATÉGIQUES

SURVOL

La **Division des services stratégiques** assure le leadership et le soutien du ministère dans les domaines de l'approvisionnement et de l'administration des contrats, de divers services liés aux biens, de la planification stratégique, de l'élaboration de politiques, des affaires législatives, de la technologie de l'information, des services environnementaux, de la gestion du rendement et de l'amélioration des processus. En outre, elle offre des services de gestion du parc de véhicules au GNB.

La division comprend la **Direction de la gestion de l'information et de la technologie**, la **Direction de l'excellence du rendement**, la **Direction des politiques et des affaires législatives**, la **Direction des services immobiliers**, la **Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement**, la **Direction des services environnementaux**, l'**Unité des partenariats stratégiques et du développement de corridors commerciaux** et l'**Agence de gestion des véhicules (AGV)**.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** aide le ministère à réaliser ses objectifs opérationnels grâce à l'utilisation efficace de solutions axées sur la technologie de l'information (TI) et de services connexes. La direction est responsable de ce qui suit : la stratégie en matière de TI, la planification et la coordination des services avec Service Nouveau-Brunswick; les applications et services du système d'information géographique (SIG); la gestion des documents et de l'information; et la sécurité de l'information et la protection de la vie privée. La direction offre également d'autres services au bureau central du ministère, notamment l'accès aux édifices, le stationnement, l'aménagement de bureaux et d'autres services généraux de bureau.

La **Direction de l'excellence du rendement** fait la promotion d'une culture d'amélioration continue dans tout le ministère. La direction donne une formation et assure un leadership afin d'aider le personnel à améliorer la productivité et les processus.

La **Direction des politiques et des affaires législatives** fournit des conseils et une expertise en ce qui concerne la recherche, l'élaboration de politiques, les affaires législatives et la rédaction, et elle favorise la conformité du Ministère aux exigences opérationnelles et législatives. La Direction est responsable de plusieurs services généraux, notamment les suivants : la présentation de mémoires au Conseil exécutif afin d'obtenir des directives et des décisions relativement à des ententes, des politiques et des opérations financières; le traitement des demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*; la coordination des réponses aux

lettres et courriels destinés au sous-ministre, au ministre et au premier ministre; l'avancement des enquêtes et des dossiers de vérification des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative; la direction de l'élaboration des politiques internes; la gestion des questions touchant la sécurité liées au rôle du Ministère à titre d'organisme de réglementation de la *Loi sur les chemins de fer de courtes lignes*; et l'élaboration du bulletin du Ministère. Par ailleurs, la Direction participe aux travaux interministériels, notamment à la production de rapports sur les changements climatiques, ainsi qu'aux travaux intergouvernementaux, y compris la participation à un certain nombre de comités fédéraux-provinciaux-territoriaux pour appuyer l'harmonisation des efforts dans les domaines des politiques et de la recherche dans l'ensemble du Canada.

La **Direction des services immobiliers** est chargée de fournir des services immobiliers au Ministère, à d'autres entités gouvernementales et au public. Ces services englobent les résumés de titre, l'arpentage de biens, les évaluations, l'acquisition de biens pour des projets de route et d'infrastructure et les négociations à cette fin, la gestion et l'aliénation de biens excédentaires, la commercialisation, les appels d'offres et la préparation de documents. En outre, la Direction traite les réclamations présentées au Ministère ayant trait à des allégations d'accident de voiture sur les routes, de défektivité routière, de contamination de l'environnement et de dommages à des biens réels, ainsi que les réclamations liées à des expropriations de terrain pour la construction de routes. Elle est également responsable de l'arrêt des routes, de l'expropriation, de la désignation des travaux publics et de la gestion des corridors. Cela comprend la délivrance de permis d'utilisation des routes et l'examen des lotissements ruraux conformément aux exigences législatives.

La **Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement** administre les appels d'offres des projets d'immobilisations en conformité avec la *Loi sur les contrats de construction de la Couronne et les règlements* connexes, prépare des contrats et en administre l'exécution, fournit des directives au Ministère pour les questions ayant trait aux achats en vertu de la *Loi sur les achats publics* et participe à la préparation des demandes de propositions.

La **Direction des services environnementaux** fournit des services environnementaux pour la prestation de divers programmes ministériels. Les services environnementaux comprennent des conseils et du soutien techniques, la réalisation d'évaluations environnementales et archéologiques, l'obtention de divers permis et approbations, la gestion de sites contaminés, la gestion du réseau d'alimentation en eau, la gestion des systèmes de stockage de pétrole, la formation environnementale,

le suivi et la surveillance de la conformité, la gestion de la faune, la compensation de l'habitat des poissons et des terres humides, l'examen des études d'impact, la liaison des agences réglementaires et la consultation et la mobilisation des Premières nations.

L'Unité des partenariats stratégiques et du développement de corridors commerciaux assure un leadership stratégique, des conseils, une surveillance et une orientation pour le ministère et la province.

L'unité **définit**, met au point, négocie et obtient des possibilités de partenariat stratégique et des accords interprovinciaux, fédéraux et internationaux. Pour ce faire, l'unité s'emploie à optimiser les possibilités d'obtention de fonds fédéraux pour les projets dans les domaines des transports et des immobilisations. Cela permettra au Ministère et au gouvernement provincial de faire plus avec moins, surtout pour combler le déficit cause par le vieillissement de l'infrastructure. L'unité fait également office d'experts pour le transport aérien, ferroviaire et maritime, et est chargée de fournir un leadership et des conseils pour la promotion et le soutien d'initiatives visant à améliorer le système de transports multimodaux ainsi que le corridor commercial économique du Nouveau-Brunswick, y compris nos frontières internationales.

L'Agence de gestion des véhicules (AGV) est un organisme de service spécial qui gère le parc automobile provincial. En tant qu'organisme centralisé, l'AGV fournit un vaste éventail de services relatifs aux véhicules (acquisition, réparation et entretien, assurance, distribution de carburant et cession). Par ailleurs, l'AGV fabrique de nouveaux chasse-neiges ainsi qu'une large gamme de pièces de rechange pour tous les chasse-neiges en service dans leur usine de fabrication à Fredericton. L'AGV exploite également un centre d'appel à Miramichi qui coordonne la réparation et le maintien du parc de véhicules du Programme extra-mural.

L'AGV gère actuellement environ 4 200 biens, y compris des véhicules de fonction, des voitures, des fourgonnettes, des camions légers, de l'équipement lourd (niveleuses, chargeuses), des camions lourds, des camions-citernes, des autobus scolaires et divers équipements. L'agence compte 250 employés, 28 installations de réparation, une installation de fabrication, 71 sites d'approvisionnement en carburant et un centre d'appel dans la province.

Faits saillants

Au cours de l'exercice fiscal 2020-2021, la Division des services stratégiques s'est penchée sur ces diverses initiatives :

- ♦ La Division a renforcé les programmes de formation d'amélioration continue (Lean Six Sigma, LSS) pour 5S, Waste Walk, White Belt et Yellow Belt. Rien que pour le programme « Waste Walks » de LSS, le Ministère a économisé environ 292 000 \$. L'accent a également été mis sur les rapports internes sur les réussites et les résultats du projet grâce à une utilisation accrue des documents de démonstration du projet.
- ♦ L'Unité des partenariats stratégiques et du développement de corridors commerciaux de la Division des services stratégiques a obtenu un financement fédéral de plus de 26 millions de dollars pour 50 projets d'immobilisation d'un coût total d'environ 33 millions de dollars. La plupart de ces projets financés par le gouvernement fédéral étaient des projets de modernisation/rénovation de bâtiments publics dans le cadre du volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure.
- ♦ L'Unité des partenariats stratégiques et du développement de corridors commerciaux de la Division des services stratégiques a obtenu un accord de partenariat de financement coopératif de 84,9 millions de dollars américains pour le projet de remplacement du pont international de Madawaska- Edmundston. L'approbation a été reçue pour construire et exploiter le nouveau pont international et enlever/démolir l'ancien pont le 18 mars 2021.
- ♦ La Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a attribué plus de 650 contrats en 2020-2021, d'un montant estimé à 400 millions de dollars, dont environ 90 pour cent à des entreprises néo-brunswickoises. La négociation réussie relative à la prolongation de 12 ans d'un contrat conclu avec Nutrien pour l'approvisionnement de sel de voirie de la mine de Sussex en est un exemple important.
- ♦ Communication des travaux innovants menés au sein du Ministère par le biais de l'événement en cinq parties « Innovation Showcase Series » qui comprenait des animateurs de tout le Ministère et était ouvert à tous les employés. Les sujets traités comprenaient l'utilisation des outils en ligne ArcGIS, les arpentages par sonars multifaisceaux lors des inspections de ponts, les détails de la planification et de la réponse internes du ministère face à la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre des idées de gestion d'actifs géotechniques (GAG) au sein du ministère.

- ♦ En raison de la pandémie de COVID, le processus d'appel d'offres de la Direction s'est fait par voie électronique. Il s'agissait d'un premier pas important dans la reprise économique de la province. La Direction a également collaboré avec Service Nouveau-Brunswick et Opportunités Nouveau-Brunswick pour lancer la stratégie d'approvisionnement selon le principe du « Nouveau-Brunswick d'abord » et le plan d'action.
- ♦ Génération de plus de 2 millions de dollars de recettes provenant de la vente des biens excédentaires du gouvernement et de 1,35 million de dollars de recettes provenant des permis d'utilisation des routes, des baux et des licences.
- ♦ Poursuite des travaux avec la Fédération des VTT du Nouveau-Brunswick (QuadNB) et la Fédération des clubs de motoneige du Nouveau-Brunswick Inc. pour autoriser l'utilisation de plus de routes et leur permettre d'avoir accès aux municipalités et aux services, afin de promouvoir le tourisme et de générer des recettes dans la province.
- ♦ Efforts activement déployés en vue d'acquiescer des terrains ou des bâtiments de 145 propriétaires fonciers pour environ 70 projets routiers.
- ♦ Examen et règlement des 158 plaintes émises par le public à l'encontre du ministère des Transports et de l'Infrastructure. Soutien au Cabinet du Procureur général dans la résolution et la conclusion de 21 litiges à l'encontre du Ministère.
- ♦ Utilisation du programme d'apprentis mécaniciens pour combler 10 postes de mécaniciens vacants dans toute la province.
- ♦ Recours à l'exemption pour le développement économique en milieu rural afin de conserver des emplois au Nouveau-Brunswick pour les caisses toutes saisons, les lames et les ailes de chasse-neige et les remorques à plateau.
- ♦ Installation de rideaux de protection contre la COVID-19 dans tous les autobus scolaires pour protéger les chauffeurs d'autobus scolaires lorsque les élèves entrent ou sortent des autobus.
- ♦ Création d'une Direction des services environnementaux et mise en œuvre d'un Programme de formation sur les permis de modification de cours d'eau et de terres humides pour plus de 140 personnes. La Direction a réalisé des évaluations de l'impact environnemental pour deux grands remplacements de pont : le pont no1 (N665) de la rivière Northwest Miramichi (Anderson) et le pont international Edmundston-Madawaska (E320).
- ♦ Intégration des dispositions relatives à l'inclusion des populations autochtones dans les spécifications du contrat du ministère des Transports et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick (MTINB) pour le projet de remplacement du pont no 1 de la rivière de Northwest Miramichi (Anderson).
- ♦ Mise à niveau du système de distribution d'eau construit en 1985 pour répondre aux normes actuelles de l'industrie et assurer une eau potable sûre pour les utilisateurs.

DIRECTIONS SE RAPPORTANT AU SOUS-MINISTRE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La **Direction des ressources humaines** est responsable de fournir un leadership et un soutien au Ministère dans les domaines de la planification des ressources humaines, du mieux-être, de la santé et de la sécurité, du recrutement, de la classification, des relations de travail, des relations avec les employés, de la formation, de la gestion du rendement, de la gestion des changements, de l'évolution organisationnelle, des politiques de ressources humaines et de la mise en œuvre de programmes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, la Direction des ressources humaines s'est penchée sur ces diverses initiatives :

- ♦ Réduction des taux d'accidents et enregistrement d'une baisse du taux global de fréquence des blessures, de 8,13 pour cent à 6,90 pour cent en 2020, grâce au travail sans relâche des employés, des superviseurs et de l'équipe de mieux-être, santé et sécurité.
- ♦ Continuité de la prestation des services RH et du soutien tout au long de la pandémie de COVID-19.
- ♦ Le groupe Chapman a collaboré avec les ressources humaines et le comité de direction pour élaborer un plan stratégique pour le Ministère. Jusqu'à présent, ils ont effectué une évaluation de l'organisme afin de déterminer les possibilités d'amélioration, définir les améliorations potentielles au processus de recrutement, et effectué une analyse des compétences dans le but de mettre sur pied un plan d'embauche de la main-d'œuvre et une stratégie de gestion des talents.

MESURE DE PERFORMANCE: TAUX DE FRÉQUENCE (NOMBRE DE BLESSURES POUR 200 000 HEURES DE TRAVAIL)

OBJECTIF DE LA MESURE

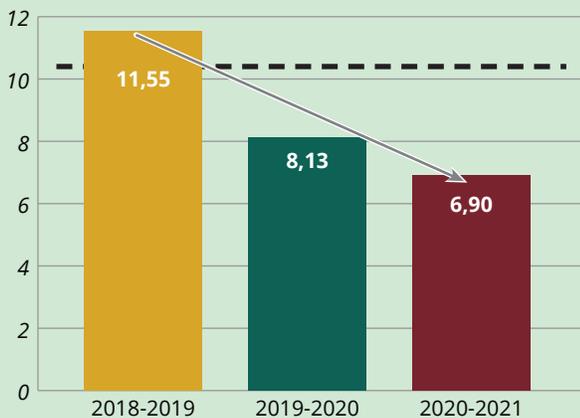
Culture de santé et de sécurité

MESURE

Taux de fréquence (nombre de blessures pour 200 000 heures de travail)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Le taux de fréquence est le nombre de réclamations présentées à Travail sécuritaire NB pour 200 000 heures de travail. Plus particulièrement, il s'agit du nombre de réclamations pour l'exercice financier 2019-2020, divisé par les heures d'exposition (heures de travail) et multiplié par 200 000.⁹



RENDEMENT GÉNÉRAL

Le Ministère a reçu 115 réclamations relatives à Travail sécuritaire au cours de l'exercice financier 2020-2021 pour un taux de fréquence de 6,90. Ce chiffre représente une réduction de 30 pour cent du taux de fréquence comparativement à l'exercice précédent. Le Ministère a amélioré sa cible de 10,4 (soit une réduction de 10 pour cent).¹⁰

-----	Cible : 10,4
	Réel : 2018-2019 : 11,55
	Réel : 2019-2020 : 8,13
	Réel : 2020-2021 : 6,90

RAISON D'ÊTRE DE CETTE MESURE

Le ministère préconise une culture où la sécurité au travail est importante pour tout le monde, chaque jour. La mesure du taux de fréquence l'aide à comprendre comment ses pratiques réduisent le nombre de blessures au travail, pour s'assurer que tout le monde rentre à la maison en sécurité, tous les jours.

Cette mesure ne donne qu'une image partielle de la situation. Le ministère souhaite aussi réduire le nombre de quasi-accidents, soit des incidents qui auraient pu causer des blessures mais qui ne l'ont pas fait. Le ministère a commencé à en faire le suivi et, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, 14 quasi-accidents ont été signalés.

QU'A-T-ON FAIT PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021 POUR ATTEINDRE CE RÉSULTAT?

Le ministère a amélioré son programme de santé et de sécurité de même que sa culture favorisant la sécurité et le mieux-être. Il a réduit le taux de fréquence en offrant un programme d'évaluation des dangers, en élaborant et en révisant des évaluations des dangers liés au travail sur le terrain, en assurant la prestation d'un programme d'orientation en matière de santé et de sécurité et en continuant de signaler et de communiquer les incidents.

Nos conseillers en mieux être, santé et sécurité effectuent des inspections sur le terrain et des séances d'accompagnement personnalisé avec les superviseurs et les employés pour s'assurer qu'ils comprennent leurs rôles, leurs responsabilités et les divers outils à leur disposition afin de repérer et contrôler les dangers en milieu travail.

Le Ministère a commencé à déployer un outil d'évaluation des dangers au niveau du terrain; nos employés disposent donc de plus de contrôle en matière de repérage et de contrôle des dangers. Il poursuivra la promotion de son programme de santé et de sécurité pour continuer de favoriser la sécurité et le mieux-être.

⁹ Puisque le nombre de réclamations par heure de travail est assez faible, la pratique courante consiste à multiplier ce nombre par 200 000, ce qui correspond en gros à 100 employés travaillant à plein temps (2 000 heures chacun).

¹⁰ Dans ce cas, un résultat réel inférieur ou égal à la cible est souhaité.

DIRECTION DES SERVICES DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

La **Direction des services des finances et de l'administration** relève directement du sous-ministre. Elle assure généralement le soutien financier, administratif et opérationnel pour le ministère. Cela comprend : systèmes de compatibilité financière et d'administration; surveillance opérationnelle et financière; prévisions et rapports; établissement de budgets ordinaires et d'immobilisations; services de consultation et de conseil; examen, évaluation et mise en œuvre des contrôles internes ministériels; gestion de toutes les recettes ministérielles, y compris les accords fédéraux de contribution et les réclamations liées aux dommages matériels; services ministériels, notamment le service d'accueil du bureau central; fournitures de bureau et gestion des services de courrier ministériels.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, la direction des services des finances et de l'administration s'est penchée sur ces diverses initiatives :

- ♦ Contribution essentielle à l'élaboration d'un système de ressources d'entreprise en mettant en œuvre un tout nouveau plan comptable et en servant d'experts pour le grand livre général; et les modules Projets et Immobilisations. La direction a également participé aux tests d'intégration de systèmes ainsi qu'aux tests d'acceptation par les utilisateurs.
- ♦ Contribution à l'élaboration et au soutien d'un nouveau processus de gestion de portefeuille au sein du Ministère et soutien à de nombreuses autres modifications de processus et de directions effectuées par d'autres divisions du Ministère.

MESURE DE PERFORMANCE: RATIO DES RECETTES ORDINAIRES RÉELLES ET DES RECETTES ORDINAIRES BUDGÉTÉES

OBJECTIF DE LA MESURE

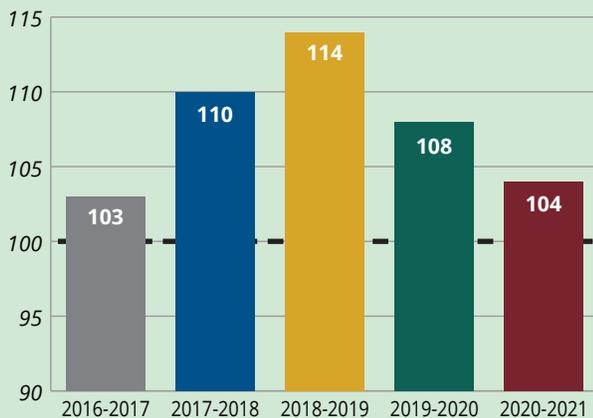
Éliminer les déficits et réduire la dette

MESURE

Ratio des recettes ordinaires réelles¹¹ et des recettes ordinaires budgétées

DESCRIPTION DE LA MESURE

La mesure compare les recettes réelles avec les recettes budgétées, afin que le ministère puisse prioriser l'optimisation des recettes.



RENDEMENT GÉNÉRAL

Le ratio des recettes réelles et des recettes budgétées du Ministère était de 103,6 pour cent¹².

----- 2019-2020: 107,7%
----- Cible: 100%
----- 2020-2021: 103,6%

RAISON D'ÊTRE DE CETTE MESURE

Cette mesure aide le ministère à rester conscient des possibilités de production de recettes. Les recettes sont très importantes pour la situation financière du GNB. Des sources importantes de recettes pour le ministère proviennent de la location de terrains et de la vente de permis spéciaux pour le transport de charges de masse ou de dimensions excédentaires sur les routes provinciales. L'augmentation des recettes permet de compenser le déficit du GNB.

QU'A-T-ON FAIT PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020 POUR ATTEINDRE CE RÉSULTAT?

Les recettes réelles ont dépassé le budget projeté du Ministère en raison de petites augmentations dans plusieurs flux de rentrées, notamment les permis spéciaux, la récupération de coûts pour l'entretien municipal et la location de terrains.

11 Les dépenses du ministère sont divisées en deux catégories : les dépenses ordinaires et les dépenses en capital. La mesure présentée dans ce rapport porte sur les efforts d'amélioration stratégique liés aux dépenses ordinaires budgétées, lesquelles ont trait aux coûts de fonctionnement quotidiens associés aux programmes gouvernementaux.

12 In this case, an actual result of more than (or equal to) the full year target is desired.

MESURE DE PERFORMANCE: RATIO DES DÉPENSES ORDINAIRES RÉELLES ET DES DÉPENSES ORDINAIRES BUDGÉTÉES

OBJECTIF DE LA MESURE

Éliminer les déficits et réduire la dette.

MESURE

Ratio des dépenses ordinaires¹³ réelles et des dépenses ordinaires budgétées.

DESCRIPTION DE LA MESURE

Cette mesure vise à maîtriser et à gérer les dépenses pour respecter le budget de l'exercice financier du ministère.



RENDEMENT GÉNÉRAL

Le ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées pour le ministère était de 100 pour cent.¹⁴

----- **2019-2020: 102,4%**
----- **Cible: 100%**
----- **2020-2021: 100%**

RAISON D'ÊTRE DE LA MESURE

Cet indicateur mesure la capacité du ministère à gérer ses dépenses globales afin de respecter son budget. Le ministère doit veiller à gérer ses dépenses en conformité avec le budget et être prêt à prendre des mesures correctrices si les dépenses projetées dépassent le budget durant l'année.

QU'A-T-ON FAIT PENDANT L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021 POUR ATTEINDRE CE RÉSULTAT?

La raison principale réside dans un hiver plus doux et un prix du carburant plus bas que prévu. Les dépenses hivernales dépendent de la fréquence et de l'intensité des tempêtes ainsi que de la durée et de la sévérité de l'hiver. La baisse des prix du carburant a une incidence sur les coûts d'exploitation de l'équipement, des ferries, et de chauffage des bâtiments.

13 The department's expenditures are divided into two categories: ordinary and capital. The measure featured in this report focuses on strategic improvement efforts to ordinary budgeted expenditures, which represent expenditures for day-to-day operating costs of government programs.

14 Dans ce cas, un résultat réel inférieur ou égal à la cible est souhaité.

DIRECTION DES RADIOCOMMUNICATIONS

La **Direction des radiocommunications** des systèmes de communication et des services de répartition par l'entremise du Centre provincial de communications mobiles (CPCM) à tous les ministères et organismes du GNB, aux utilisateurs municipaux, bénévoles et du gouvernement fédéral de même qu'à la GRC. Les services fournis par le CPCM comprennent les avis de circulation du système NB511, les vérifications de l'immatriculation des véhicules à moteur et la répartition assistée par ordinateur (RAE) requise pour la sécurité publique. La direction administre le contrat du système de radiocommunications mobiles à ressources partagées du Nouveau-Brunswick (RMRPNB). Il s'agit du système provincial de radiocommunications pour la sécurité publique essentiel à la mission, qui forme un vaste réseau radio pour la sécurité publique desservant les provinces maritimes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, la Direction des radiocommunications mobiles s'est penchée sur ces diverses initiatives :

- ♦ Intégration des centres de répartition, de la police et de services d'incendie des villes de Bathurst et d'Edmundston dans le système RMRPNB.
- ♦ Élargissement du RMRPNB avec l'achèvement de la construction d'une nouvelle tour au parc du mont-Carleton qui couvre non seulement le parc, mais la partie la plus au Sud de la route 180. La construction d'une autre tour a commencé à la fin de l'année 2020-2021 à McGraw Brook et devrait s'achever à la fin de l'année 2021. Cette tour fait partie de la première phase d'un projet de couverture à trois phases par le système RMRPNB de la dernière route principale du Nouveau-Brunswick qui n'est pas encore couverte, la route 108.
- ♦ Axe sur les déploiements d'urgence afin de répondre aux exigences liées à la COVID-19 aux frontières, dans les foyers de soins spéciaux et les installations d'essai ainsi que dans un certain nombre de centres de recherche et de sauvetage.
- ♦ Réalisation d'un examen de couverture de l'ensemble des écoles du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance au début de l'année 2020 afin de cerner les problèmes de couverture du système RMRPNB et d'élaborer un plan pour y remédier afin que les premiers intervenants puissent avoir la certitude de pouvoir communiquer en cas de situations d'urgence de toute nature dans ces établissements.
- ♦ Poursuite du projet du système de répartition régionale des services d'incendie dans la région de Saint-Jean, avec des déploiements de la radio dans la plupart des ministères des districts des services locaux qui ont accepté que le centre de prise d'appels pour la sécurité du public (CPASP) de la ville de Saint-Jean assure les services officiels de répartition.

Renseignements financiers

ÉTAT DES RECETTES ET RECOUVREMENTS (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Recettes au compte ordinaire	2020-2021 Budget principal	2020-2021 Montants réels	Écarts plus/(moins)
Produits de placements	5,0	6,8	1,8
Licences & permits	1 625,0	1 688,4	63,4
Vente de biens et services	5 695,0	5 684,1	(10,9)
Amendes et intérêts de pénalité	35,0	10,4	(24,6)
Recettes diverses	151,0	389,7	238,7
Total – Recettes au compte ordinaire	7 511,0	7 779,3	268,3

Recouvrements au compte de capital	2020-2021 Budget principal	2020-2021 Montants réels	Écarts plus/(moins)
Autres recouvrements	4 875,0	8 349,8	3 474,8
Recouvrements au compte de capital - Canada	33 848,0	23 972,4	(9 875,6)
Total – Recouvrements au compte de capital	38 723,0	32 322,2	(6 400,8)

Recettes moins élevées que prévu en raison principalement des changements apportés, à cause de la covid, au calendrier de projets financés par le fédéral compensées en partie par l'augmentation des ventes de terrains.

Fonds pour l'aménagement des terres	2020-2021 Budget principal	2020-2021 Montants réels	Écarts plus/(moins)
Recettes de provenance interne	65,0	237,1	172,1
Recouvrements au compte de capital - provenance interne	620,0	1 368,9	748,9
Total – Fonds pour l'aménagement des terres	685,0	1 606,0	921,0

DÉPENSES PAR PROGRAMME (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Recettes au compte ordinaire	2020-2021 Budget principal	Transferts de crédits	2020-2021 Budget	2021-2021 Montants réels	Écarts plus/(moins)
Administration	14 702,0	104,7	14 806,7	12 953,5	(1 853,2)
Politiques & affaires législatives	1 190,0	5,0	1 195,0	1 122,8	(72,2)
Entretien	74 687,0	2 524,6	77 211,6	74 006,8	(3 204,8)
Entretien pendant l'hiver	68 894,0	4 428,2	73 322,2	80 560,9	7 238,7
Construction des ponts & des routes	3 025,0	124,8	3 149,8	3 168,5	18,7
Groupe des bâtiments	136 096,0	2 596,9	138 692,9	136 001,5	(2 691,5)
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	22 752,0	7 350,1	30 102,1	30 518,0	415,9
Total – Gross Ordinary	321 346,0	17 134,4	338 480,4	338 332,0	(148,4)

Capital Program	2020-2021 Budget principal	2020-2021 Montants réels	Écarts plus/(moins)
Ponts permanents	44 380,0	23 412,2	(20 967,8)
Routes permanents	137 590,0	206 960,2	69 370,2
Programme d'amélioration des routes provinciales	10 000	13 570,0	3 570,0
Programme fédéral-provincial à frais partagés	87 315,0	55 474,5	(31 840,5)
Travaux publics et infrastructure	209 549,0	143 161,6	(66 387,4)
Agence de gestion des véhicules	15 000	16 245,7	1 245,7
Total	503 834,0	458 824,1	(45 009,9)

Les dépenses ont été inférieures aux prévisions budgétaires en raison principalement des changements apportés au calendrier à cause de la covid.

Compte à but spécial	2020-2021 Main Estimates	2020-2021 Actual	Variance over/(under)
Residence du lieutenant-gouverneur	100,0	52,5	(47,5)
Fonds pour l'aménagement des terres	1 800,0	1 550,7	(249,3)
Total - Compte à but spécial	1 900,0	1 603,2	(296,8)

Agence de gestion des véhicules	2020-2021 Main Estimates	2020-2021 Actual	Variance over/(under)
Recettes			
Rétrofacturation aux clients	89 800,0	79 131,7	(10 668,3)
Recettes provenant de la vente de véhicules et de matériel	500,0	1 227,8	727,8
Total - Recettes	90 300,0	80 359,5	(9 940,5)
Dépenses			
Dépenses de fonctionnement	89 800,0	74 776,8	(15 023,2)
Dépenses du compte de capital	15 000	16 245,7	1 245,7
Total - Dépenses	104 800,0	91 022,5	(13 777,5)

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2020-2021 pour le Ministère des Transports et de l'Infrastructure.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2020	2019
Permanent	1 621	1 604
Temporaire	57	67
TOTAL	1 678	1 671

Le Ministère a publié 151 concours, dont 100 concours ouverts (publics) et 43 concours fermés (internes), et a également inclus 6 lettres/manifestation d'intérêt interministérielles).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : – un niveau d'expertise et de formation poussé; – un haut niveau de compétences techniques; – l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	3
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	2 au GNB 4 au MTI 6 au total
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	13
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, 0 plainte alléguant l'existence de favoritisme a(ont) été déposée(s) auprès de l'administrateur général du ministère des Transports et de l'Infrastructure et 0 plainte a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Le ministère n'a déposé aucun projet de loi pendant l'exercice financier 2020-2021.

Le Ministère a présenté une modification au règlement au cours de l'exercice financier 2020-2021.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Sommaire des modifications
Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules - <i>Loi sur les véhicules à moteur</i>	Le 17 novembre 2020	Modifications au Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules (2001-67) en vertu des articles 231, 251.1, 258 et 344(2) de la <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> afin de s'harmoniser avec les protocoles d'accord nationaux et régionaux concernant le poids et les dimensions des véhicules.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2020-2021 se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=17>.

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère a élaboré son plan d'action sur les langues officielles en 2015 et continuera de le réviser régulièrement, au besoin. Le plan d'action comprend des activités stratégiques dans chacun des quatre principaux secteurs d'activités indiqués dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du GNB*. Les activités ministérielles associées aux quatre grands axes sont présentées ci-dessous.

AXE 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

- Les profils linguistiques ont été mis à jour tout au long de l'année.
- L'information relative à la politique sur la langue de service est communiquée régulièrement au personnel et est accessible au besoin. Le site intranet du ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées pour ceux qui souhaiteraient obtenir un soutien supplémentaire.
- Le ministère continue d'appuyer la formation en langue seconde des employés afin de garantir l'accès à un service de qualité en anglais et en français partout dans la province.

AXE 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

- Le processus et le formulaire d'évaluation du rendement du ministère mettent en évidence le droit de l'employé d'avoir une évaluation du rendement dans la langue de son choix.
- On tient les petites et les grandes réunions de façon à encourager l'utilisation des deux langues officielles. Les employés ont accès à un outil de travail, Animer efficacement des réunions bilingues, qui est accessible sur le site intranet du ministère.
- Le ministère s'assure que ses employés peuvent rédiger des documents dans la langue officielle de leur choix.
- Le site intranet du ministère est tenu à jour et contient des ressources et des coordonnées afin d'encourager l'utilisation des deux langues officielles.

AXE 3

Moyens stratégiques utilisés pour veiller à ce que les politiques et les programmes du gouvernement, nouveaux ou révisés, tiennent compte des réalités de la province concernant les langues officielles :

- Le ministère s'est assuré que les programmes et politiques qui sont élaborés et mis en œuvre tiennent compte des communautés linguistiques officielles.
- Le ministère a veillé à ce que toute l'information reçue du Bureau du Conseil exécutif soit communiquée aux employés dans les deux langues officielles.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

- Les politiques sur les langues officielles sont des composantes clés de l'orientation des employés. Le ministère a mis tous les renseignements et les ressources à la disposition des employés et des gestionnaires.
- Les employés doivent lire les politiques sur la langue de service et la langue de travail chaque année, dans le cadre du processus d'évaluation annuelle du rendement.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2020-2021, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a envoyé une note de service au personnel pour lui rappeler ses obligations en vertu des deux volets de la politique gouvernementale sur les langues officielles, soit la langue de travail et la langue de service. De plus, une présentation a eu lieu pour les cadres supérieurs du Ministère et un article a été publié dans le bulletin du MTI.

Le Ministère a également préparé en collaboration avec ses partenaires une directive sur l'affichage et les langues officielles qui a été achevée cette année. La directive décrit la disposition du contenu dans les deux langues officielles sur les panneaux gouvernementaux.

Notons également que 27 employés du Ministère ont suivi une formation en langue seconde en 2020-2021.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes (2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V1/Chap3f.pdf	7

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
3.34 Élabore une politique d'externalisation fondée sur des preuves et un cadre décisionnel pour guider le choix des programmes et des activités à externaliser.	Le Ministère a adopté une politique et un cadre décisionnel sur lesquels s'appuyer pour déterminer les programmes de transport à externaliser, et montrer comment prendre les décisions concernant le modèle de prestation de programme.
3.39 Évalue le risque d'une dépendance excessive à l'égard d'un fournisseur unique lorsqu'il prend des décisions d'externalisation	Le cadre décisionnel comprend un processus de gestion du risque de dépendance excessive.
3.55 Évalue comment les travaux routiers, comme la pose d'enduit superficiel, sont adjugés et exécutés dans tous les districts après une analyse coûts-avantages objective et fondée sur des preuves	Le cadre décisionnel, qui tient compte des facteurs administratifs et permet une prestation de programme unique à chacun des six districts du Ministère, a été utilisé pour évaluer les six programmes de la division des Transports.
3.62 Inclue les dépenses d'immobilisations dans l'équipement essentiel lors de la planification de la manière la plus rentable d'effectuer les réparations de routes.	L'utilisation du cadre décisionnel a permis de décider d'acquérir du matériel de débroussaillage et de traçage.
3.68 Acquière des biens d'équipement par les moyens les plus rentables comme le démontre une analyse de rentabilisation.	En réalisant une analyse de rentabilisation, tous les chasse-neiges ont été fabriqués à l'atelier de réparation central du Ministère.
3.78 Adjuge les travaux pour le remplacement de ponts et de ponceaux d'une manière rentable fondée sur des preuves et au moment voulu	La politique et le cadre décisionnel s'appliquent à la prestation des programmes d'immobilisation des ponts et des ponceaux.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure n'a reçu aucune divulgation(s) d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2020-2021.

Annexe A

L'état des routes est très important pour les automobilistes du Nouveau-Brunswick. Le ministère a établi des cibles sur le pourcentage de routes en bon et en mauvais état, pour chaque type de routes. Afin de maintenir les routes dans un état acceptable, le ministère suit des principes de gestion des actifs pour déterminer quelles routes il devrait traiter, et à quel moment le faire, de manière à réduire le coût total des routes pendant leur cycle de vie.

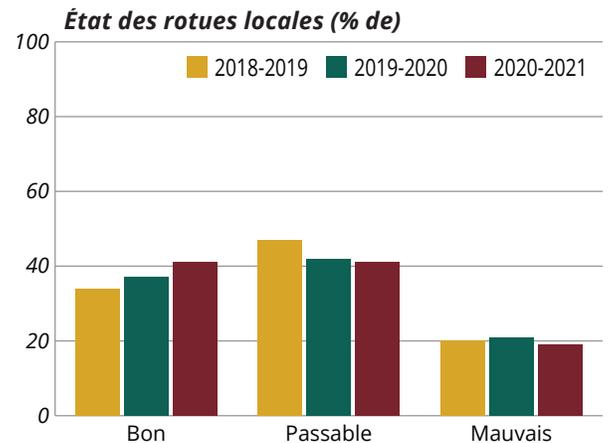
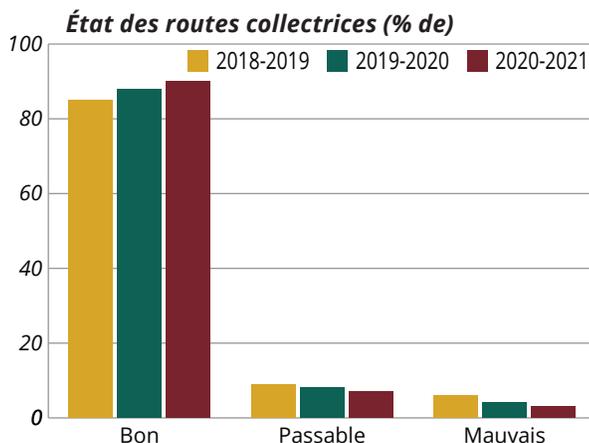
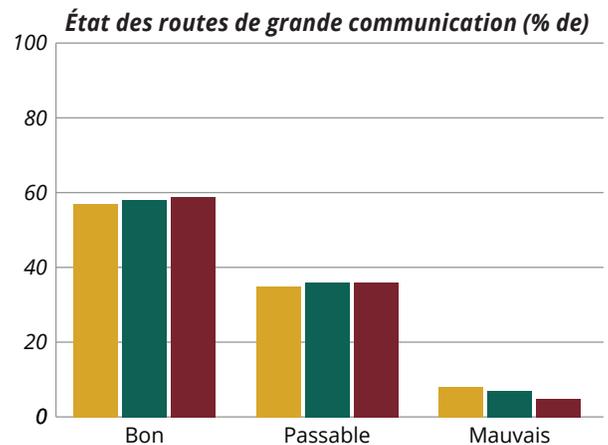
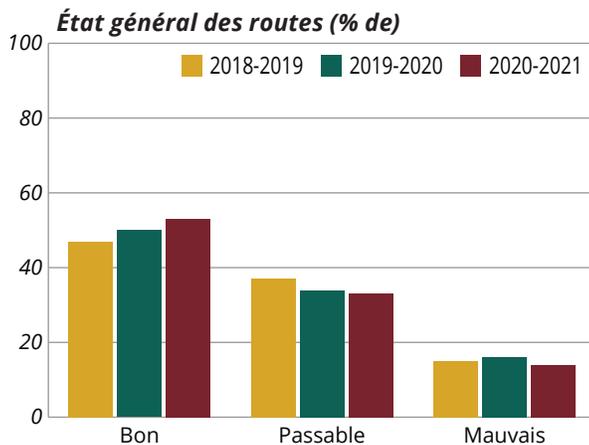
ANALYSEUR AUTOMATIQUE DE L'ÉTAT DES ROUTES

Le ministère utilise un véhicule (Automatic Road Analyzer ou ARAN) pour recueillir des données afin de déterminer l'état des routes, qui permet d'obtenir des vidéos haute définition, des informations sur les ornières et la rugosité, ainsi que de détecter les nids-de-poule et les fissures en trois dimensions. Ces renseignements sont utilisés dans les modèles de gestion des actifs pour déterminer les traitements qui sont appropriés.

L'état de toutes les routes de grande communication est recueilli chaque année. L'état de toutes les autres routes est recueilli selon un cycle de trois ans. Les données sont indiquées pour chaque année ci-dessous et montrent les changements de l'état des routes qui sont évaluées chaque année.

ÉTAT DES ROUTES EN 2020-2021

L'état des routes provinciales (bon, passable et mauvais) est présenté ci-dessous pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021. Dans l'ensemble, il y a eu une hausse du pourcentage de routes présentant un bon état et une baisse du nombre de routes jugées passables et mauvais.



Annexe B

Le ministère mesure l'état des ponts à l'aide de l'Indice de l'état des ponts (IÉP). L'IÉP est un tableau qui présente l'état d'un pont selon le pourcentage de la quantité de tous les éléments de la structure qui correspondent à divers états. Les ponts dont l'IÉP est inférieur à 60 sont en « mauvais » état, tandis que l'état de ceux dont l'IÉP se situe entre 60 et 70 est « passable » et les ponts dont l'IÉP est supérieur à 70 sont considérés comme étant en « bon » état.

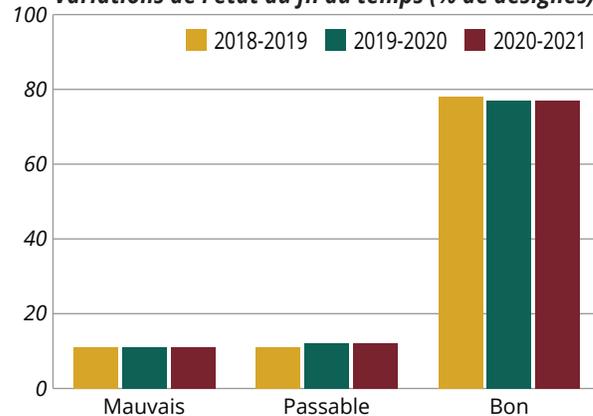
L'IÉP ne sert pas à évaluer la sécurité d'un pont. Les ponts qui sont inspectés et jugés non sécuritaires en fonction de leur capacité de charge sont réparés pour corriger les défauts, cette capacité est réduite à une limite jugée sécuritaire ou ils sont fermés à toute circulation.

L'état des ponts subit des facteurs tels que l'exposition à l'environnement naturel, notamment des conditions extrêmes, comme des tempêtes et des inondations, l'exposition aux produits de déglacage, les défauts de construction ou des matériaux d'origine, l'exposition à de grands débits de circulation de camions commerciaux, le vandalisme, etc.

Le ministère s'assure que ses ponts sont inspectés au moins aux deux ans. À mesure qu'un pont se détériore, il faut l'inspecter plus souvent. Des inspections spéciales, notamment sous l'eau et avec un véhicule d'inspection des ponts, sont réalisées aux cinq ans sur certains ponts à travée haute.

Au cours des trois dernières années, le pourcentage des ponts désignés considérés comme étant en mauvais état est demeuré à 11 pour cent. Toutefois, il y a eu une diminution de 1 pour cent des ponts en bon état et une augmentation correspondante des ponts dont l'état est passable.

Variations de l'état au fil du temps (% de désignés)



Quarante-six pour cent de l'inventaire des ponts présentent des valeurs IÉP comprises entre 61 et 80. Un entretien préventif et une remise en état sont nécessaires pour maintenir ces ponts en bon état.

L'Indice de l'état des ponts (IÉP) 2020-2021 (# de désignés)

